

HPQ Silicium Inc.

Rapport de gestion

Pour la période finissant le 30 septembre 2026

INTRODUCTION

Ce présent rapport de gestion (« RG ») a été préparé en date du 27 novembre 2026 et devrait être lu de concert avec les états financiers consolidés non audités de HPQ Silicium Inc. (« HPQ-Silicium », « la Société », ou « HPQ », pour l'intermédiaire se finissant le 30 septembre 2026. Les informations décrites dans ce rapport incluent les activités de la Société mère ainsi que de ses filiales (voir Note 3.2). Les états financiers consolidés pour l'intermédiaires ont été dressés par la direction de la société et n'ont pas été examinés par l'auditeur externe. À moins d'indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens.

Les notes mentionnées dans ce présent rapport se réfèrent aux notes des états financiers consolidés. La préparation des états financiers consolidés de l'intermédiaire sont présentés conformément à la Norme comptable internationale IAS 34 ''Information financière intermédiaire'' et fait appel à des estimations comptables critiques. Les informations décrites dans ce rapport inclus les activités de la Société mère ainsi que ses filiales et sa Société associé (voir Note 3.2 aux états financiers consolidés).Elle impose également à la direction d'exercer son jugement dans l'application des méthodes comptables retenues par la société. La note 4 décrit les domaines particulièrement complexes exigeant un jugement éclairé ainsi que ceux où les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés. En tenant compte de l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière consolidé. Ces ajustements éventuels pourraient être significatifs.

La Société a été constituée le 20 décembre 1996 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Les actions de la Société font partie de la catégorie « sociétés émergentes » et se négocient à la Bourse de croissance TSX (TSX-V) sous le symbole « HPQ ». Elle est un émetteur assujetti en vertu des lois sur les valeurs mobilières des provinces du Québec, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Le 16 mars 2021, les actions de la Société ont commencé à se négocier sur l'OTCQX Best Market sous le symbole « HPQFF », mais depuis le 7 juillet 2023 elle se négocie sur l'OTCQB, (The Venture Market) toujours sous le symbole « HPQFF ». Le 4 juillet 2022, la Société a obtenu le certificat de modification de sa dénomination sociale pour HPQ Silicium Inc. ainsi que sa classification de son activité pour Industriel, Technologique ou Sciences de la vie groupe 1 à la bourse de croissance du TSX le 21 juillet 2022, mais depuis le 20 mai 2025, la classification de la Société à la bourse de croissance du TSX est passé du niveau 1 au niveau 2. Le siège social, qui est aussi l'établissement principal de la Société, est situé au 3000, rue Omer-Lavallée, bureau 306, Montréal, Québec, H2Y 1R8, Canada.

La Société présente régulièrement des renseignements supplémentaires sur ses activités, lesquels sont déposés sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR+ au Canada, à l'adresse www.sedarplus.ca

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Ce rapport de gestion contient des déclarations prospectives fondées sur les attentes, les estimations et les projections de la Société concernant ses activités, cela dans le développement de technologie liées à la transformation du quartz en matériaux de silicium et de ses dérivés. Ces déclarations sont raisonnables, mais impliquent un certain nombre de risques et d'incertitudes, qui sont identifiés dans les dépôts réguliers effectués par la Société auprès des autorités réglementaires canadiennes et il ne peut y avoir aucune garantie qu'elles se révéleront exactes et que les résultats finaux ainsi que les résultats futurs les événements pourraient varier de manière significative et contredire les résultats attendus en vertu de ces déclarations.

Le lecteur est averti de ne pas se fier indûment aux déclarations prospectives, car les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus par ces déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives sont influencées par une variété de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient modifier considérablement les résultats et les événements réels. Lorsqu'ils sont utilisés dans ce document, les mots tels que « pourrait », « planifier », « estimer », « intention », « potentiel », « devrait » et des expressions similaires sont des énoncés prospectifs.

Même si la Société croit que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, ces énoncés sont assujettis à des risques et incertitudes et il n'y a aucune assurance donnée par la Société que les résultats attendus correspondront aux énoncés prospectifs.

De nombreux risques existent qui pourraient rendre ces déclarations prospectives erronées tels que l'incapacité d'obtenir les brevets ou tout autre risque lié au développement.

La capacité de la Société à poursuivre ses activités est assujettie à l'obtention de financements additionnels nécessaires pour poursuivre le développement des technologies de transformation, de la mise en production commerciale et au soutien continu de ses fournisseurs et créanciers. Même si la Société a pu obtenir de tels financements dans le passé, rien ne garantit qu'elle pourra le faire à l'avenir.

La Société prend engagement de mettre à jour ses énoncés prospectifs et d'en informer les actionnaires si des circonstances, estimations ou opinions de la direction doivent être changées.

ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

La Société est une entreprise technologique développant des procédés de nouvelle génération pour la fabrication de matériaux avancés. La Société concentre ses activités sur le développement et la commercialisation de technologies visant les marchés de la silice fumée, des matériaux avancés pour batteries lithium-ion et des solutions énergétiques basées sur l'hydrogène.

À la suite d'une revue stratégique réalisée en 2025, la Société a recentré ses activités sur les secteurs présentant les meilleures perspectives de commercialisation à court et moyen terme. Dans ce contexte, HPQ a mis fin aux activités de développement liées au programme Réacteur de Réduction de Quartz (RRQ) PUREVAP™, afin de concentrer ses ressources financières, techniques et opérationnelles sur ses plateformes technologiques les plus avancées.

Les activités de la Société sont maintenant structurées autour de trois axes principaux

1. Silice pyrogénée produite à l'aide du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP »)

La Société développe une technologie visant la production de silice pyrogénée à partir de quartz à l'aide d'un procédé plasma. La silice pyrogénée est un matériau industriel à forte valeur ajoutée utilisé dans une grande variété d'applications, notamment dans les cosmétiques, les produits pharmaceutiques, l'alimentation, les peintures, les revêtements, les scellants, les adhésifs et les matériaux de construction. En raison de ses propriétés d'agent épaississant, antiagglomérant, modificateur rhéologique et agent de renforcement, elle constitue un composant essentiel pour améliorer la performance et la stabilité des formulations dans de nombreux secteurs industriels.

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») est développé pour la filiale en propriété exclusive de la Société, HPQ Silica Polvere Inc., par PyroGenèse Inc. Le développement de cette technologie bénéficie d'un soutien financier de programmes gouvernementaux, notamment du programme de la Fondation pour le développement durable du Canada (SDTC), qui couvre environ 33 % des coûts du projet, ainsi que du programme Technoclimat du gouvernement du Québec, qui couvre environ 30 % des coûts.

2. Matériaux à base de silicium pour les anodes de batteries lithium-ion

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement de matériaux avancés à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion.

L'objectif de la Société, à moyen et à long terme, est d'établir une capacité de production de matériaux à base de silicium spécifiquement conçus pour les anodes de batteries. Dans ce contexte, la Société a entrepris des démarches initiales de mise en marché en collaborant avec des tiers chargés de fabriquer, selon ses spécifications techniques et à partir des matériaux GEN3 développés avec Novacium, des cellules de batteries lithium-ion commerciales aux formats cylindriques 18650 et 21700.

Ces activités demeurent à un stade préliminaire et s'inscrivent dans le cadre des efforts continus de la Société visant à valider les paramètres techniques et commerciaux associés à une éventuelle production à plus grande échelle.

3. Technologies de production d'hydrogène

En vertu de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec sa partenaire technologique française, Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement et à la commercialisation de technologies innovantes de production d'hydrogène.

a) Technologie METAGENE™ :

Cette technologie vise la production autonome et évolutive d'hydrogène vert par hydrolyse de matériaux à base d'aluminium à forte teneur en contenu recyclé.

b) Le procédé HyDRAS™ (Hydrogen from Dross and Red Mud for Aluminum Sustainability)

Les scories noires d'aluminium (« black dross ») et les résidus de bauxite (« boues rouges ») représentent deux enjeux importants de gestion des déchets pour l'industrie de l'aluminium. Le procédé HyDRAS™ combine ces deux flux de déchets en utilisant les résidus de bauxite afin d'accroître la production d'hydrogène à partir de l'aluminium résiduel contenu dans les scories noires.

Ces technologies sont actuellement en phase de développement et s'inscrivent dans les efforts de la Société visant à évaluer leur faisabilité technique et leur potentiel de déploiement à l'échelle industrielle.

POINTS SAILLANTS DU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2026

- 29 septembre 2026 : HPQ et PyroGenèse finalisent leur participation respective de 50 % dans HPQ Silica Polvere Inc. (HSPI), établissant une structure commune pour la commercialisation de la technologie RSP.
- 22 septembre 2026 : Novacium annonce l'attribution, à la fin de juin 2026, d'un marché par la Section technique de l'Armée de terre française (STAT) pour le développement et la fourniture de batteries prototypes destinées aux postes radio tactiques.
- 17 septembre 2026 : Novacium obtient une commande commerciale de plus de 100 packs batteries AA NOVA destinés aux drones intercepteurs X-Lock d'Alta Ares.
- 10 septembre 2026 : Novacium et Tokai COBEX annoncent une collaboration exploratoire visant le développement potentiel de matériaux d'anode à haute capacité et à faible empreinte carbone pour batteries lithium-ion.

- 27 août 2026 : HPQ et Novacium annoncent la livraison de 30 packs batteries configurés sur mesure à trois fabricants européens de drones pour des évaluations finales.
- 20 août 2026 : Novacium présente ses travaux de recherche sur le procédé HyDRAS™, visant la production d'hydrogène et la valorisation de résidus de l'industrie de l'aluminium, à la conférence COM 2026.
- 19 août 2026 : HPQ et Novacium annoncent une première commande commerciale de packs batteries GEN3 destinés à des drones FPV équipant un régiment de l'Armée de terre française.
- 6 août 2026 : Les cellules HPQ ENDURA+ GEN4 obtiennent la certification de transport UN 38.3, permettant leur expédition internationale aux fins de qualification commerciale.
- 22 juillet 2026 : HPQ annonce une entente visant le règlement d'une dette de 70 625 $ par l'émission d'unités de la Société.
- 20 juillet 2026 : Les cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ GEN4 21700, d'une capacité de 6 500 mAh, obtiennent la certification de sécurité UL 1642.
- 13 juillet 2026 : HPQ et Novacium renforcent leurs capacités de développement commercial dans les secteurs industriels et de la défense, notamment grâce à un partenariat stratégique avec Offset Links.
- 10 juillet 2026 : HPQ annonce le départ à la retraite de Mme Noëlle Drapeau, administratrice de la Société depuis 2008.
- 8 juillet 2026 : HPQ annonce que le programme pilote de son Réacteur de Silice Pyrogénée (RSP) a atteint ses principaux objectifs techniques et que les discussions entourant son déploiement commercial se poursuivent.

POINTS SAILLANTS ANTÉRIEUR AU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2026

- Le 17 juin 2026, HPQ a annoncé la signature d'une lettre d'intention non contraignante avec Novacium SAS et LN Innov' afin d'évaluer la faisabilité d'établir au Canada une plateforme intégrant des technologies de batteries avancées et des systèmes de propulsion électrique destinés aux applications de drones, de robotique et de défense en Amérique du Nord.
- Le 4 juin 2026, HPQ a annoncé que Novacium, LN Innov' et Groupe Zekat présenteraient un système intégré de propulsion pour drones à Eurosatory 2026. La plateforme combine les technologies de batteries avancées de Novacium avec des moteurs électriques et des contrôleurs électroniques de vitesse dans le cadre d'une solution européenne intégrée de groupe motopropulseur pour drones.
- Le 21 mai 2026, HPQ a annoncé que Novacium avait signé une lettre d'intention non contraignante et non exclusive avec GH Technologies Co., Ltd., établissant un cadre de collaboration de 36 mois afin d'évaluer des occasions commerciales et la distribution potentielle de cellules et de batteries lithium-ion GEN4 sur les marchés de la région Asie-Pacifique.
- Le 30 avril 2026, HPQ a annoncé qu'un bloc-batterie semi-solide 8S pour drones intégrant le matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avait atteint une capacité de 15 900 mAh, une énergie totale de 457 Wh et une densité énergétique de 395 Wh/kg au niveau du bloc-batterie. La Société a également annoncé avoir retenu les services d'Apaton Finance GmbH afin de fournir des services de sensibilisation des investisseurs et de communication numérique axés sur le marché européen.

POINTS SAILLANTS ANTÉRIEUR AU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2026 (suite)

- Le 22 avril 2026, HPQ a annoncé que Novacium avait reçu une première commande de blocs-batteries d'un fabricant européen de drones. La commande, fondée sur une configuration 8S2P utilisant des cellules GEN4 de format 21700, représentait une première étape dans la commercialisation de blocs-batteries lithium-ion à haute capacité destinés aux applications de drones.
- Le 15 avril 2026, HPQ a annoncé que des cellules cylindriques de format 21700 fabriquées à partir du matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avaient atteint une capacité de décharge de 7 030 mAh dans des conditions d'essai prolongées de décharge profonde, avec une dégradation de capacité de moins de 2 % après 70 cycles.
- Le 7 avril 2026, HPQ a annoncé que des cellules cylindriques de format 21700 fabriquées à partir du matériau d'anode à base de silicium GEN4 de Novacium avaient atteint une capacité de décharge moyenne supérieure à 6 600 mAh, une cellule record atteignant 6 696 mAh ainsi que des densités énergétiques de 319,9 Wh/kg et de 906,2 Wh/L dans des conditions d'essai standard.
- Le 30 mars 2026, la Société a signé une entente modifiant l'accord de contribution non remboursable conclu avec le Conseil national de recherches du Canada (« CNRC ») dans le cadre du Programme d'innovation énergétique.
- Le 24 mars 2026, dans le cadre du projet financé par Ressources naturelles Canada (« RNCan »), HPQ et Novacium ont signé un contrat de sous-traitance en recherche et développement (« R&D ») portant sur le développement d'un procédé semi-continu de production de matériaux composites à base de silicium destinés aux anodes de batteries lithium-ion.
- Le 19 février 2026, la Société a annoncé la réception d'une première commande de 50 kg de silice fumée destinée à des essais avancés réalisés par un client potentiel. Selon la Société, cette commande représente une étape importante dans le processus de validation commerciale de la technologie de réacteur de silice fumée (« RSP »).
- Le 12 février 2026, HPQ, HSPI et PyroGenesis Canada Inc. (« PyroGenesis ») ont annoncé la signature d'un protocole d'entente (« MOU ») avec un partenaire stratégique en vue d'évaluer la construction d'une usine commerciale de silice fumée d'une capacité projetée de 1 000 tonnes par année.
- Le 3 février 2026, HPQ a annoncé une transaction visant à augmenter sa participation dans Novacium SAS (« Novacium ») de 28,4 % à 36,8 %. La Société a indiqué que cette augmentation renforçait son exposition stratégique aux technologies développées par Novacium dans les domaines des matériaux d'anode au silicium et des systèmes liés à l'hydrogène.
- Le 30 janvier 2026, la Société et sa filiale HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») ont annoncé que la silice fumée produite à l'aide du réacteur pilote de silice fumée (« RSP ») avait été validée indépendamment par un client potentiel comme répondant aux spécifications commerciales de grade « 150 ».
- Le 15 janvier 2026, HPQ et Novacium ont annoncé que leurs cellules lithium-ion avaient obtenu la certification IEC 62133, une norme internationale reconnue pour les batteries rechargeables portatives. La Société a indiqué que cette certification complétait l'ensemble principal des approbations réglementaires internationales nécessaires à la commercialisation mondiale de ses cellules lithium-ion haute performance.

POINTS SAILLANTS ANTÉRIEUR AU TROISIÈME TRIMESTRE DE 2026 (suite)

- Le 8 janvier 2026, HPQ et Novacium ont annoncé l'obtention de la certification UL 1642 pour leurs cellules lithium-ion HPQ ENDURA+ aux formats 18650 et 21700. Selon la Société, cette certification constitue une étape réglementaire essentielle permettant la commercialisation de cellules lithium-ion sur le marché américain.

FINANCEMENT ET AUTRES ÉLÉMENTS IMPORTANTS

- Le 21 juillet 2026, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 70 625 $ par l'émission de 353 125 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 48 mois suivant la date de clôture de la transaction

- Le 2 mars 2026, la Société a conclu un financement privé d'un montant de 3 000 000 $. La Société a émis 18 181 819 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société à un prix de 0,25 $ par action pendant 25 mois suivant la date de clôture de la transaction.

  De plus, comme frais de commission, la Société a versé un montant de 180 000 $ en espèces et a émis à un agent 1 090 909 bons de souscription.

- Le 24 février 2026, la Société a émis 22 407 916 actions pour une valeur de 4 033 425 $ et a exercé son option d'achat de 84 actions de Novacium.

- Au 30 septembre 2026, la Société disposait de 267 579 $ de trésorerie et équivalents de trésorerie, des actifs financiers à la JVRN de 650 875 $, des taxes sur les produits et services à recevoir de 77 361 $, une subvention à recevoir de 335 407 $ et 34 693 $ en frais payés d'avance et autres.

➢ TECHNOLOGIES HPQ

CRÉNEAU SILICE PYROGÉNÉE (SiO_2)

La silice pyrogénée est une poudre blanche microscopique, caractérisée par une surface spécifique élevée et une faible masse volumique apparente, et utilisée dans une variété d'applications industrielles. En raison de ses propriétés physicochimiques, elle est notamment employée dans les secteurs de l'hygiène corporelle, des produits pharmaceutiques, de l'agriculture (alimentation humaine et animale), de la construction (produits d'étanchéité et adhésifs), des batteries et de l'automobile.

Les procédés conventionnels de production de silice pyrogénée reposent généralement sur l'utilisation de silicium métal (Si) comme matière première, impliquant des étapes de transformation multiples, une consommation énergétique élevée, l'utilisation de substances potentiellement dangereuses et la génération de chlorure d'hydrogène (HCl) comme sous-produit.

Ces procédés présentent une intensité carbone estimée entre environ 8 tonnes (t) et 17 t de CO_2 équivalent (CO_2é) par tonne de silice pyrogénée produite, une part importante de ces émissions étant associée à la production du silicium utilisé en amont.

RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Le Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») développé par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI »), vise à simplifier le procédé de production de silice pyrogénée par rapport aux approches conventionnelles.

HSPI est une filiale détenue à 100 % par la Société au 31 décembre 2025. Le fournisseur de technologie, PyroGenèse Inc., prévoit finaliser en 2026 l'exercice de son option visant l'acquisition d'une participation de 50 % dans HSPI, conformément aux modalités annoncées initialement en mai 2024.

Le procédé repose sur l'exposition du quartz à un arc électrique à très haute température, entraînant sa vaporisation en phase gazeuse, suivie d'une condensation contrôlée sous forme de particules fines de silice pyrogénée, adaptées à diverses applications industrielles.

Le RSP permet une transformation directe du quartz en silice pyrogénée, éliminant ainsi la nécessité de recourir à l'étape intermédiaire de réduction carbothermique visant à produire du silicium métal. Cette approche permet également de réduire le nombre d'étapes de transformation, d'éviter l'utilisation de certains produits chimiques et d'éliminer les émissions de chlorure d'hydrogène (HCl) généralement associées aux procédés conventionnels.

Selon les paramètres actuellement évalués, le procédé pourrait nécessiter, à l'échelle commerciale, entre environ 8 000 kWh et 12 000 kWh pour produire une tonne de silice pyrogénée, comparativement à environ 100 000 kWh à 120 000 kWh pour les procédés traditionnels, ce qui représente une réduction significative de l'intensité énergétique.

De plus, cette approche pourrait permettre une réduction importante des émissions directes de CO_2é associées à la production de silice pyrogénée, sous réserve de validation à l'échelle industrielle.

Enfin, l'utilisation directe du quartz comme matière première pourrait contribuer à réduire les besoins en capital requis pour la construction d'installations de production, comparativement aux procédés conventionnels.

JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Le développement de la technologie du Réacteur de silice pyrogénée (« RSP »), réalisée par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») en collaboration avec PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse »), a progressé de la validation à l'échelle pilote vers l'évaluation de possibilités de déploiement commercial.

La technologie RSP permet de produire directement de la silice pyrogénée à partir de quartz au moyen d'un procédé plasma en une seule étape, sans recourir aux chlorosilanes utilisés dans les méthodes conventionnelles ni générer le chlorure d'hydrogène (HCl) associé à leur utilisation.

Au cours de 2025, les campagnes d'essais pilotes ont permis d'optimiser les paramètres d'exploitation et de produire de la silice pyrogénée présentant une surface spécifique d'environ 191 m^2/g. Des évaluations indépendantes ont confirmé que le matériau atteignait ou dépassait les critères de performance commerciale associés au grade « 150 », notamment en matière de propriétés rhéologiques.

Le 12 février 2026, HSPI a conclu un protocole d'entente (« MOU ») non contraignant avec un partenaire industriel stratégique visant la construction et l'exploitation potentielles d'une installation commerciale d'une capacité d'environ 1 000 tonnes métriques par année. Selon la structure initialement envisagée, le partenaire financerait la construction de l'installation, estimée à environ 20 millions de dollars américains, tandis que PyroGenèse serait responsable de sa conception et de sa construction. Le projet prévoyait

également une entente d'enlèvement de la production et le versement à HSPI de redevances récurrentes fondées sur les ventes.

Le 19 février 2026, HSPI a annoncé avoir reçu de ce partenaire un premier bon de commande portant sur 50 kilogrammes de silice pyrogénée destinés à des essais avancés de qualification. La production de ce matériau en mode semi-continu prolongé a également permis de recueillir des données supplémentaires pour appuyer la conception et la mise à l'échelle commerciale du procédé. Des analyses indépendantes ont confirmé la conformité du matériau aux principales spécifications chimiques requises pour les applications ciblées.

Le 8 juillet 2026, HPQ a annoncé que le programme pilote avait atteint ses deux principaux objectifs : démontrer la production de silice pyrogénée de qualité commerciale directement à partir de quartz et générer les données d'ingénierie nécessaires à l'évaluation de futures installations commerciales. Une revue d'ingénierie approfondie réalisée par PyroGenèse a également renforcé la confiance dans les paramètres d'exploitation et les performances économiques anticipées du procédé à l'échelle industrielle.

La Société a alors précisé que les négociations relatives au MOU du 12 février se poursuivaient au-delà de l'échéancier initialement prévu pour la fin du deuxième trimestre. Le succès du programme pilote et les résultats de la revue d'ingénierie ayant élargi les possibilités commerciales, un délai additionnel était nécessaire pour évaluer différentes structures de partenariat susceptibles de maximiser la valeur de la technologie, notamment des coentreprises, des licences et des partenariats de production générant des redevances.

Le 29 septembre 2026, HPQ et PyroGenèse ont finalisé la transaction par laquelle PyroGenèse a converti sa redevance de 10 % sur les ventes brutes en une participation de 50 % dans HSPI. Les deux sociétés détiennent désormais chacune 50 % de HSPI, propriétaire des droits sur la technologie RSP, tandis que PyroGenèse demeure le fournisseur exclusif des équipements destinés à sa commercialisation.

À cette occasion, HPQ a confirmé que les discussions concernant le projet de coentreprise de 1 000 tonnes par année avaient repris. Selon PyroGenèse, une rencontre tenue avec le partenaire industriel potentiel dans ses installations aux États-Unis a permis de discuter de modifications proposées au projet initial, lesquelles ont été accueillies favorablement par les deux parties. Les négociations se poursuivent en vue d'une éventuelle entente définitive.

Parallèlement, d'autres possibilités commerciales sont à l'étude, notamment la reprise des discussions avec un fabricant mondial de silice pyrogénée, un projet potentiel de production en Amérique du Nord avec un client asiatique et une installation éventuelle au Moyen-Orient. Certaines discussions portent sur des installations potentielles d'une capacité de 10 000 tonnes par année, voire plusieurs unités de cette capacité.

Au 30 septembre 2026, le programme RSP avait franchi l'étape de validation technologique à l'échelle pilote et disposait d'une base d'ingénierie renforcée pour évaluer son déploiement commercial. Les discussions avec plusieurs partenaires industriels se poursuivent, mais aucune entente commerciale définitive n'avait été conclue relativement aux projets envisagés, dont la réalisation demeure incertaine.

FUTURS JALONS D'AVANCEMENT DU PROJET DE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

À la suite de l'achèvement du programme pilote, de la validation indépendante des performances du matériau et de la revue d'ingénierie subséquente, la prochaine phase du programme du Réacteur de silice pyrogénée (« RSP ») est principalement axée sur l'avancement des discussions commerciales et l'évaluation des possibilités de déploiement industriel.

La finalisation, le 29 septembre 2026, de la structure de propriété à parts égales (50/50) de HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») entre HPQ et PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse ») établit un cadre commun pour la

poursuite de ces démarches. HSPI détient les droits sur la technologie RSP, tandis que PyroGenèse demeure le fournisseur exclusif des équipements destinés à sa commercialisation.

Concernant le protocole d'entente (« MOU ») non contraignant annoncé le 12 février 2026, visant une installation commerciale d'une capacité de 1 000 tonnes par année, les négociations ont repris à la suite d'une rencontre entre PyroGenèse et le partenaire industriel potentiel dans ses installations aux États-Unis. Les modifications proposées au projet initial ont été accueillies favorablement par les deux parties. Les prochaines étapes consisteront à poursuivre les discussions sur la structure de la coentreprise et les modalités commerciales, techniques et juridiques nécessaires à la conclusion éventuelle d'ententes définitives.

Parallèlement, HSPI et ses partenaires poursuivront l'évaluation d'autres possibilités commerciales, notamment :

- **Fabricant mondial de silice pyrogénée :** Poursuite des discussions visant à définir un cadre potentiel de collaboration pour la prochaine phase de développement et de déploiement commercial du RSP.
- **Client asiatique potentiel :** Évaluation de possibilités d'approvisionnement à grande échelle ou d'établissement d'installations de production en Amérique du Nord, pouvant nécessiter plusieurs systèmes RSP d'une capacité de 10 000 tonnes par année chacun.
- **Moyen-Orient :** Poursuite des démarches préliminaires concernant une installation locale potentielle de production de silice pyrogénée d'une capacité envisagée d'environ 10 000 tonnes par année.

La stratégie de commercialisation de HSPI demeure axée sur l'évaluation de différents modèles d'affaires, notamment des coentreprises, des ententes de licence, des partenariats de production générant des redevances et, lorsque cela est approprié, des installations de production détenues par HSPI. La conception modulaire du RSP permet d'envisager différentes capacités de production et structures de déploiement selon les besoins des clients et les conditions économiques propres à chaque marché.

Les prochains jalons devraient ainsi porter principalement sur l'avancement des négociations avec les partenaires industriels potentiels, la définition des structures commerciales et financières des projets envisagés, ainsi que la réalisation des travaux d'ingénierie propres à chacun de ces projets en vue d'éventuelles décisions de déploiement industriel.

Toutes les initiatives commerciales demeurent préliminaires et assujetties à la conclusion d'ententes définitives, à l'obtention des approbations réglementaires requises, le cas échéant, ainsi qu'aux conditions commerciales usuelles. Rien ne garantit que ces discussions mèneront à la conclusion d'ententes définitives ou à la réalisation des projets envisagés.

PROTECTION INTELLECTUELLE DE LA TECHNOLOGIE RÉACTEUR DE SILICE PYROGÉNÉE

Au 30 septembre 2026, le portefeuille de propriété intellectuelle relatif à la technologie du Réacteur de Silice Pyrogénée (« RSP ») repose notamment sur un brevet clé acquis en 2021 par HPQ Silica Polvere Inc. (« HSPI ») auprès de PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse »). Depuis le 29 septembre 2026, HSPI est détenue à parts égales par HPQ Silicium Inc. et PyroGenèse, chacune détenant une participation de 50 %.

Ce portefeuille comprend également le savoir-faire associé ainsi que les améliorations technologiques susceptibles de faire l'objet de nouvelles demandes de brevet.

Ce brevet porte sur un procédé et un appareil à arc plasma pour la production de silice pyrogénée (« *Plasma arc process and apparatus for the production of fumed silica* »).

Conformément aux modalités de cette acquisition, HSPI détient les droits de propriété sur le brevet, ainsi que sur le savoir-faire exclusif issu du développement de la technologie, incluant toute amélioration et toute demande de brevet subséquente découlant de ces travaux.

HSPI bénéficie également de droits d'utilisation exclusifs à l'échelle mondiale pour cette technologie, ainsi que pour toute amélioration susceptible de donner lieu au dépôt de nouveaux brevets dans les domaines liés à la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz.

Par ailleurs, HSPI a accordé à PyroGenèse Inc. une licence mondiale exclusive, irrévocable et libre de redevances lui permettant d'utiliser le procédé à des fins autres que la production de silice pyrogénée directement à partir de quartz. Dans l'éventualité où PyroGenèse serait approchée par un tiers dans le cadre de projets de recherche et développement ou d'applications commerciales situées hors du champ d'activité réservé à HSPI, cette dernière bénéficie d'un droit de premier refus, sous réserve de l'exercice de ce droit dans un délai de trente (30) jours suivant la réception d'une offre valide faite de bonne foi.

CRÉNEAU MATÉRIAUX D'ANODES À BASE DE SILICIUM AVANCÉE

Au cours des dernières années, la Société a conclu plusieurs ententes de confidentialité ainsi qu'un protocole d'entente avec des acteurs de l'industrie des batteries, incluant des fabricants et des utilisateurs finaux, en lien avec le développement de matériaux d'anodes à base de silicium.

Les travaux d'analyse de marché et de technologie réalisés indiquent que, malgré le potentiel élevé du silicium pour améliorer la performance des anodes, son intégration industrielle demeure limitée. Les poudres de silicium de pureté élevée nécessitent des adaptations importantes pour être utilisées dans les batteries, tandis que les approches actuellement déployées reposent généralement sur l'incorporation de faibles proportions d'oxyde de silicium (SiOx) dans des électrodes composites à base de graphite.

Bien que ces solutions permettent certaines améliorations, elles présentent des limites en termes de performance et de coût, notamment en raison des défis associés à l'expansion volumétrique du silicium et à la complexité des procédés requis.

Dans ce contexte, le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés vise à améliorer la capacité des batteries tout en limitant la dégradation de leur durée de vie. La Société considère que la demande pour ce type de matériaux est en croissance, alors que l'offre demeure concentrée principalement en Asie et repose sur des solutions souvent complexes ou coûteuses.

En conséquence, la Société concentre ses efforts sur le développement de matériaux d'anodes à base de silicium avancés pour les batteries lithium-ion, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, partenaire technologique disposant d'une expertise reconnue dans le domaine du silicium et de son intégration dans les applications énergétiques.

JALONS D'AVANCEMENT – CRÉNEAU DES MATÉRIAUX D'ANODE AVANCÉS À BASE DE SILICIUM

Depuis 2022, la Société, en collaboration avec Novacium SAS (« Novacium »), développe des matériaux d'anode avancés à base de silicium pour batteries lithium-ion, visant à améliorer leur capacité énergétique, leurs performances et leur durée de vie, tout en favorisant leur intégration aux procédés industriels existants.

Les travaux ont mené au développement de plusieurs générations de matériaux. Les cellules cylindriques 18650 intégrant les matériaux de troisième génération (« GEN3 ») ont atteint une capacité moyenne de 4 030 mAh, tout en conservant plus de 3 000 mAh après 1 000 cycles. Les matériaux de quatrième génération (« GEN4 ») ont permis d'atteindre 6 696 mAh dans des cellules 21700 selon un protocole standard, et plus de 7 000 mAh dans des conditions de décharge profonde.

Au cours du premier semestre de 2026, les travaux ont progressé vers la certification et l'intégration des cellules dans des blocs-batteries. Les plateformes HPQ ENDURA+ GEN3 ont obtenu les certifications de sécurité et de transport nécessaires à leur qualification commerciale. Parallèlement, des essais de blocs-batteries GEN4, notamment à électrolyte semi-solide, ont démontré une capacité atteignant 15 900 mAh et une densité énergétique d'environ 395 Wh/kg.

Au cours du troisième trimestre de 2026, plusieurs étapes importantes ont été franchies :

Le 13 juillet 2026, HPQ et Novacium ont renforcé leurs capacités de développement commercial, notamment dans les secteurs industriels et de la défense, en s'adjoignant des professionnels expérimentés et en établissant une collaboration stratégique avec Offset Links.

Les 20 juillet et 6 août 2026, les cellules HPQ ENDURA+ GEN4 21700 ont obtenu respectivement les certifications UL 1642 et UN 38.3. La plateforme GEN4 certifiée à 6 500 mAh présente une capacité supérieure de 8,3 % à celle de la plateforme GEN3 précédemment certifiée, facilitant ainsi les activités de qualification et d'expédition internationale.

Le 19 août 2026, Novacium a obtenu une première commande commerciale de LN Innov portant sur des packs batteries GEN3 destinés à des drones FPV devant équiper un régiment de l'Armée de terre française.

Le 27 août 2026, HPQ et Novacium ont annoncé la livraison de 30 packs batteries configurés sur mesure à trois fabricants européens de drones pour des évaluations à l'étape finale en vue d'une éventuelle intégration commerciale.

Le 10 septembre 2026, Novacium et Tokai COBEX Savoie ont lancé des travaux exploratoires visant à évaluer une solution intégrée de matériaux d'anode combinant le silicium de Novacium et le graphite synthétique à faible empreinte carbone de Tokai COBEX. Cette collaboration demeure exploratoire et ne comporte aucun engagement commercial contraignant.

Le 17 septembre 2026, Novacium a obtenu une première commande commerciale d'Alta Ares portant sur plus de 100 packs batteries AA NOVA de 15 000 mAh, destinés à équiper son drone intercepteur X-Lock.

Le 22 septembre 2026, Novacium a annoncé l'attribution, à la fin de juin 2026, d'un marché par la Section technique de l'Armée de terre française (« STAT »), portant sur le développement et la fourniture de batteries prototypes à haute capacité pour postes radio tactiques. Les prototypes précédemment évalués avaient démontré une amélioration de 23 % de la capacité énergétique par rapport à la batterie de référence.

Au cours de la période, HPQ a également porté sa participation dans Novacium à **36,8 %** et conserve ses droits exclusifs de commercialisation en Amérique du Nord des technologies GEN3 et GEN4. Le programme de développement bénéficie par ailleurs d'une contribution gouvernementale non remboursable pouvant atteindre 3 millions de dollars, dont la période d'admissibilité des dépenses a été prolongée jusqu'au 31 mars 2030.

Au 30 septembre 2026, les progrès réalisés reflètent la transition des technologies d'anode à base de silicium GEN3 et GEN4 de la validation technique vers les premières applications commerciales, particulièrement dans les secteurs des drones et de la défense. Les certifications obtenues, les commandes commerciales et les programmes de qualification soutiennent la poursuite des activités de commercialisation de Novacium et de HPQ.

FUTURS JALONS D'AVANCEMENT – CRÉNEAU DES MATÉRIAUX D'ANODE AVANCÉS À BASE DE SILICIUM

À la suite des progrès techniques et commerciaux réalisés au cours des neuf premiers mois de 2026, la prochaine phase du programme de matériaux d'anode avancés à base de silicium de la Société sera

principalement axée sur la qualification auprès des clients, l'intégration des technologies GEN3 et GEN4 dans des applications commerciales et l'évaluation de leur mise à l'échelle industrielle.

Les activités de développement devraient comprendre la poursuite de l'optimisation des matériaux GEN3 et GEN4, notamment en matière de capacité énergétique, de performance de cyclage et de compatibilité avec différentes architectures de cellules et de blocs-batteries. Les travaux viseront également à adapter les configurations de batteries aux exigences particulières des clients, notamment dans les secteurs des drones, de la défense et des systèmes autonomes.

À la suite des premières commandes commerciales obtenues auprès de LN Innov et d'Alta Ares, ainsi que des livraisons de blocs-batteries à trois fabricants européens de drones, Novacium entend poursuivre les programmes de qualification, les évaluations en conditions d'utilisation et les démarches visant à obtenir de nouvelles commandes commerciales. Le marché attribué par la Section technique de l'Armée de terre française (« STAT ») devrait également permettre de poursuivre le développement et l'évaluation de batteries prototypes destinées aux postes radio tactiques.

Parallèlement, les travaux exploratoires entrepris avec Tokai COBEX Savoie viseront à évaluer la compatibilité des matériaux d'anode à base de silicium de Novacium avec un graphite synthétique européen à faible empreinte carbone, en vue d'une éventuelle solution intégrée de matériaux d'anode. Cette initiative demeure préliminaire et ne fait l'objet d'aucun engagement commercial contraignant.

Dans le cadre du projet soutenu par le Programme d'innovation énergétique de Ressources naturelles Canada, les travaux de recherche et développement devraient également porter sur l'évaluation d'un procédé semi-continu de production de matériaux composites à base de silicium, afin de soutenir une éventuelle mise à l'échelle industrielle et l'établissement potentiel d'une capacité de production en Amérique du Nord.

Les certifications de sécurité UL 1642 et IEC 62133 obtenues pour les plateformes précédentes, ainsi que les certifications UL 1642 et UN 38.3 obtenues pour la plateforme GEN4, permettent désormais de concentrer davantage les efforts sur la qualification commerciale, l'intégration des produits et les discussions avec des fabricants de cellules, des intégrateurs de batteries et des utilisateurs industriels.

HPQ, qui détient une participation de 36,8 % dans Novacium et les droits exclusifs de commercialisation en Amérique du Nord des technologies GEN3 et GEN4, entend poursuivre l'évaluation de partenariats commerciaux et industriels susceptibles de soutenir le déploiement de ces technologies sur les marchés nord-américains.

La réalisation de ces initiatives demeure assujettie aux résultats des essais et des programmes de qualification, à la disponibilité du financement, à la conclusion d'ententes commerciales et à la capacité de reproduire les performances techniques à l'échelle industrielle. Rien ne garantit que ces démarches mèneront à une commercialisation à grande échelle.

PROTECTION INTELLECTUELLE TECHNOLOGIE MATÉRIAUX POUR BATTERIES

Au 31 mars 2025, la Société a déposé deux demandes de brevet dans le cadre de son initiative relative aux matériaux d'anodes à base de silicium pour batteries. De plus, une demande de brevet distincte a été déposée relativement à des matériaux destinés aux cathodes de batteries lithium-ion.

En septembre 2023, HPQ Silicium Inc. a déposé en France une demande de brevet provisoire intitulée *« Appareil de production d'un matériau à base de silicium sous vide »*. Conformément à la législation applicable, cette demande est assortie d'une obligation de compensation envers les inventeurs. La Société et les inventeurs ont convenu d'un paiement forfaitaire de 60 000 €, versé en novembre 2023 (soit l'équivalent de 86 450 $), en règlement complet de cette obligation.

En octobre 2024, la Société a déposé une demande de brevet provisoire en France visant à étendre la portée de son procédé de fabrication continue de SiOx. Cette demande couvre notamment des appareils et procédés liés à la production continue ou semi-continue de matériaux à base de silicium à haute performance.

En février 2025, la Société a également déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé de fabrication en une seule étape de l'alumine pyrogénée (Al_2O_3) et du titane pyrogéné (TiO_2), deux matériaux utilisés dans certaines applications liées aux cathodes de batteries lithium-ion.

Par ailleurs, dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS, la Société bénéficie d'un accès à des technologies et à des actifs de propriété intellectuelle développés par Novacium, incluant des familles de brevets liés au traitement de surface des matériaux carbonés, actuellement en cours d'enregistrement au nom de Novacium.

Ces brevets couvrent notamment des procédés de modification chimique et de fonctionnalisation de matériaux carbonés et fluorés, susceptibles d'être utilisés dans le développement de matériaux avancés pour batteries.

Les détails relatifs aux familles de brevets sont disponibles sur demande ou dans les documents techniques de la Société.

CRÉNEAU HYDROGÈNE

Dans le cadre de son entente de licence exclusive pour l'Amérique du Nord (Canada, États-Unis et Mexique) conclue avec Novacium SAS (« Novacium »), la Société participe au développement et à la commercialisation potentielle de technologies de production autonome d'hydrogène et de valorisation des résidus industriels.

Novacium développe une technologie de production d'hydrogène sur demande par hydrolyse d'alliages exclusifs à base de silicium et d'aluminium, sans recours à l'électrolyse. Le système est conçu pour produire de l'hydrogène sous pression directement au point d'utilisation, tout en générant de l'énergie thermique potentiellement récupérable. Cette approche vise les applications décentralisées, industrielles et hors réseau, où les infrastructures conventionnelles d'approvisionnement en hydrogène peuvent être limitées.

Parallèlement, Novacium développe le procédé exclusif HyDRAS™ (*Hydrogen from Dross and Red Mud for Aluminum Sustainability*), qui combine les écumes noires d'aluminium et les résidus de bauxite afin de produire de l'hydrogène tout en valorisant ces deux flux de résidus industriels.

Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de la Société visant à évaluer des solutions de production décentralisée d'hydrogène et de valorisation énergétique des matières résiduelles.

JALONS D'AVANCEMENT - CRÉNEAU HYDROGÈNE

Au cours des périodes précédentes, les travaux de Novacium ont principalement porté sur l'optimisation des procédés d'hydrolyse, les paramètres de production d'hydrogène sous pression et le développement de configurations adaptées à des systèmes autonomes. Ces activités ont permis de faire progresser les connaissances techniques nécessaires à la conception de prototypes et à l'évaluation d'applications industrielles potentielles.

Parallèlement, Novacium a poursuivi ses travaux de recherche sur la valorisation des écumes noires d'aluminium et des résidus de bauxite, notamment dans le cadre du développement de son procédé HyDRAS™.

Le 20 août 2026, HPQ a annoncé que les travaux de recherche de Novacium sur HyDRAS™ avaient été acceptés pour présentation à la conférence COM 2026, organisée par la Société de la métallurgie et des matériaux (MetSoc) de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM).

Les résultats présentés ont démontré que l'utilisation de résidus de bauxite comme agent d'activation permettait, dans les conditions expérimentales étudiées, de plus que doubler le rendement en hydrogène produit à partir des écumes noires d'aluminium, tout en augmentant significativement le débit de production.

Ces résultats ont permis d'établir des paramètres techniques soutenant la progression du procédé HyDRAS™ vers une éventuelle démonstration à l'échelle pilote industrielle, destinée à évaluer sa performance opérationnelle et son potentiel économique dans des conditions représentatives d'un environnement industriel.

Au 30 septembre 2026, les activités du créneau hydrogène demeuraient principalement axées sur la recherche, le développement et la validation technique, avec une progression du procédé HyDRAS™ vers la préparation d'une éventuelle démonstration pilote industrielle.

FUTUR JALONS D'AVANCEMENT CRÉNEAU HYDROGÈNE

Les prochaines étapes du programme devraient porter sur la poursuite de l'optimisation des procédés d'hydrolyse et le développement de systèmes autonomes capables de produire de l'hydrogène sous pression directement au point d'utilisation. Les travaux viseront notamment à valider les paramètres d'exploitation, les niveaux de pression ciblés, la consommation de matières premières et les possibilités de récupération de l'énergie thermique.

Concernant HyDRAS™, la prochaine phase envisagée consiste à préparer une démonstration à l'échelle pilote industrielle afin de confirmer les résultats obtenus en laboratoire, d'évaluer le procédé dans des conditions représentatives d'un environnement industriel et de générer les données techniques et économiques nécessaires à l'évaluation de son potentiel commercial.

La Société et Novacium entendent également poursuivre l'identification de partenaires industriels et de possibilités de financement susceptibles de soutenir les prochaines étapes de développement. Dans le cadre de ses droits exclusifs de commercialisation en Amérique du Nord, HPQ évaluera les possibilités de déploiement de ces technologies, notamment auprès de l'industrie de l'aluminium au Québec et ailleurs en Amérique du Nord.

Ces initiatives demeurent assujetties à la réussite des travaux de validation, à la disponibilité du financement, à la conclusion d'ententes avec des partenaires potentiels et à la démonstration de leur viabilité technique et économique. Rien ne garantit leur commercialisation éventuelle.

PROTECTION INTELLECTUELLE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES CRÉNEAU HYDROGÈNE

Dans le cadre de son entente de licences exclusives nord-américaines avec Novacium, la Société bénéficie de droits de commercialisation liés aux technologies de production d'hydrogène développées par Novacium.

En septembre 2023, Novacium a déposé une demande de brevet portant sur un système de production d'hydrogène à haute pression par hydrolyse d'alliages spécifiques, conçu pour produire de l'hydrogène sur demande. Cette demande demeure assujettie aux procédures d'examen et de délivrance applicables dans les juridictions concernées.

Au cours du premier semestre de 2025, Novacium a également déposé une demande de brevet provisoire portant sur un procédé de valorisation des écumes noires d'aluminium (*black aluminum dross*) en matériaux valorisables.

Les travaux subséquents sur le procédé HyDRAS™ contribuent au développement du savoir-faire technologique de Novacium en matière de production d'hydrogène et de valorisation des résidus de l'industrie de l'aluminium.

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE

Pour le troisième trimestre de 2026

L'augmentation des pertes nettes de 3 174 494 $ (3 754 474 $ contre 579 980 $) en comparaison à la période de 2025 correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 2 554 069 $ (3 371 683 $ contre 817 614 $) et diminution des autres revenus de 620 424 $ ((382 791) $ contre 237 633 $). Leurs moyennes au cours des sept derniers trimestres, s'établissaient respectivement à des gains de 3 606 851 $ et de 1 873 004 $.

Le tableau suivant présente l'information financière sélectionnée pour les huit derniers trimestres.

	FISCAL 2026			FISCAL 2025				FISCAL 2024
Intermédiaire finissant :	30/09	30/06	31/03	31/12	30/09	30/06	31/03	31/12
	$	$	$	$	$	$	$	$
Frais opérationnels	3 371 683	1 145 288	832 876	895 797	817 614	990 510	1 459 303	6 969 642
Perte globale (gain)	3 754 474	1 164 349	1 449 906	(38 700 517)	579 980	1 142 191	1 435 185	7 680 942
Résultats de base et diluée par action	(0,01)	(0,00)	(0,00)	0,085	0,00	0,00	0,00	(0,02)
Actif courant	1 365 915	2 269 314	3 579 874	1 282 006	1 812 826	1 652 441	1 755 705	2 225 949
Actif total	43 452 081	47 434 166	48 572 242	43 974 296	4 749 748	4 493 437	4 637 654	9 059 516
Passif courant	2 139 627	2 072 200	2 101 130	2 155 000	2 519 256	2 338 970	2 130 194	5 393 775
Passif non courant	1 236 677	1 236 425	1 181 222	1 185 946	2 165 354	2 087 373	1 985 893	1 831 559
Capitaux propres	40 441 692	44 125 541	45 289 890	39 916 350	65 138	67 094	521 567	1 834 182

Pour la période finissant le 30 septembre de 2026

Durant la période finissant le 30 septembre 2026, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 3 210 472 $ (6 367 829 $ contre 3 157 357 $) en comparaison à la période de 2025 correspond à une augmentation des frais opérationnels de 2 082 420 $ (5 349 847 $ contre 3 267 427 $) et la diminution des autres revenus de 1 128 052 $ ((1 017 982 $) contre 110 070 $) tandis qu'au cours des trois derniers période, leurs moyennes s'établissaient respectivement à 5 381 735 $ et 5 358 352 $.

INFORMATION FINANCIÈRE SELECTIONNÉE (suite)

Pour la période finissant le 30 septembre de 2026 (suite)

Le tableau suivant présente l'information financière pour les périodes de 2023 à 2026.

	FISCAL 2026	FISCAL 2025	FISCAL 2024	FISCAL 2023
	30/09	30/09	30/09	30/09
	$	$	$	$
Frais opérationnels	5 349 847	3 267 427	4 078 917	8 728 713
Perte globale	6 367 829	3 157 357	4 624 461	8 363 387
Résultats de base et dilués par action	(0,01)	(0,00)	(0,01)	(0,02)
Actif courant	1 365 915	1 812 826	3 763 731	2 428 770
Actif total	43 817 996	4 749 748	7 940 770	13 981 183
Passif courant	2 139 627	2 519 256	6 261 286	4 584 407
Passif non courant	1 236 677	2 165 354	2 034 635	1 839 475
Capitaux propres	40 441 692	52 821	(355 151)	7 557 301

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU TROISIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2026

Analyse du résultat net

Durant le trimestre finissant le 30 septembre 2026, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 3 174 494 $ (3 754 474 $ contre 579 980 $) en comparaison avec la période de 2025. Cela correspond à l'augmentation des frais opérationnels de 2 554 069 $ (3 371 683 $ contre 817 614 $) et la diminution des autres revenus de 620 424 $ ((382 791) $ contre 237 633 $).

Tandis que pour la période finissant le 30 septembre 2026 en comparaison avec la période correspondant de 2025, la Société a connu une augmentation des pertes globales de 3 210 472 $ (6 367 829 $ contre 3 157 357 $). Cela est dû à l'augmentation des frais opérationnels de 2 082 420 $ (5 349 847 $ contre 3 267 427 $) et la diminution des autres revenus de 1 128 052 $ ((1 017 982 $) contre 110 070 $).

Analyse des frais opérationnels

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes du résultat global en comparaisons à la période de 2025 pour les frais opérationnels du trimestre et la période finissant le 30 septembre 2026.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Autres charges opérationnelles			
Honoraire professionnel	186 920	103 395	83 525
Frais de bureau	14 370	31 008	(16 638)
Frais de voyage	29 500	23 113	6 387
Informations aux actionnaires et droits divers	33 673	23 421	10 252
Frais de licence et consultation	439 759	-	439 759
Frais de recherche et développement	-	452 026	(452 026)
Dévaluation d'actifs des immobilisations incorporelles	2 478 415	-	2 478 415

	PÉRIODE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Salaires et charges au titre du personnel	493 656	564 091	(70 435)
Autres charges opérationnelles			
Honoraires professionnels et de consultation	727 142	683 189	43 953
Frais de bureau	52 380	113 794	(61 414)
Frais de voyage	38 526	110 639	(72 113)
Informations aux actionnaires et droits divers	92 230	72 169	20 061
Frais de licence et consultation	1 329 287	-	1 329 287
Frais de recherche et développement	-	1 598 827	(1 598 827)
Dévaluation d'actifs des immobilisations incorporelles	2 478 415	-	2 478 415

Salaires et charges au titre du personnel

La diminution par rapport à la période de 2025 correspond principalement à une émission d'option d'une valeur de 74 100 $ en 2025.

Frais de recherche et développement /frais de licence et de consultation

Durant l'exercice de 2025, la Société a conclu avec Novacium une entente portant sur les licences de brevets pour l'Amérique du Nord ainsi que sur des services de consultation, et a également perdu le contrôle de cette entité. La variation observée pour le trimestre et la période reflète ce changement de présentation dans les états financiers. Les frais de recherche comptabilisés pour la période de 2025 sont liés aux activités de recherche et développement par Novacium sur les produits associés aux licences détenues par la Société.

Dévaluation d'actifs des immobilisations incorporelles

Le 23 septembre 2026, la Société a perdu le contrôle de sa filiale HPQ Polvere et partage désormais le contrôle de celle-ci avec PyroGenesis. À la suite de ce changement, et compte tenu des délais indépendants de sa volonté concernant la conclusion d'ententes futures, la Société a réévalué son modèle de valorisation en utilisant des hypothèses révisées. Sur la base de cette nouvelle évaluation, la Société a conclu à la nécessité de constater une dépréciation de ses actifs incorporels de 2 478 415 $. Ceci ne signifie pas que la technologie n'a aucun potentiel dans le futur.

Autres charges opérationnelles

Honoraires professionnels

L'augmentation des frais constatée au cours du trimestre et de la période de 2026, comparativement aux périodes correspondantes de 2025, découle principalement des activités liées au développement d'ententes en Amérique du Nord concernant les produits sous licence de Novacium.

Frais de voyage

L'augmentation des frais enregistrés pour la période découle principalement d'un voyage en Europe pour consolider le développement des produits sous licence de la Société comparativement à la période correspondante de 2025.

La diminution des frais pour la période de 2026 comparativement à la période correspondante de 2025, découle principalement des activités menées par le bureau de Novacium en Europe.

Frais de bureau

La diminution observée en 2026 comparativement à la période correspondante, découle principalement des activités menées par le bureau de Novacium en Europe en 2025.

Analyse des autres revenus (dépenses)

Les tableaux suivants représentent les variations majeures de certaines composantes des autres revenus (dépenses) en comparaisons de 2025 pour le trimestre et la période finissant le 30 septembre 2026.

	TRIMESTRE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Produits financières	765	174 914	(174 149)
Récupération pour risque de crédit	(6 030)	303 635	(309 665)
Variation de l'actifs financiers à la JVRN	(474 991)	-	(474 991)
Perte de crédit attendue sur prêt	(5 078 726)	-	(5 078 726)
Gain sur perte de contrôle d'une société auparavant consolidé	5 092 836	-	5 092 836

	PÉRIODE		Augmentation / (Diminution)
	2026	2025	
Produits financières	13 993	192 488	(178 495)
Récupération pour risque de crédit	(6 030)	284 096	290 126
Variation de l'actifs financiers à la JVRN	(1 127 455)	-	(1 127 455)
Perte de crédit attendue sur prêt	(5 078 726)	-	(5 078 726)
Gain sur perte de contrôle d'une société auparavant consolidé	5 092 836	-	5 092 836

Produits financiers

Durant la période de 2026, la Société a disposé de 28 000 actions de Québec Innovative Materials Corp. (QIMC) pour un montant totalisant 15 530 $, réalisant un gain de 11 330 $.

Les produits financiers varient principalement par l'ajustement de la juste valeur marchande de nos titres négociables.

Provision pour risque de crédit

Durant le troisième trimestre et période de 2025, HPQ a recouvré la provision de crédit sur la redevance à recevoir de BGF lorsque celle-ci a procédé à son remboursement par l'émission d'action de son capital.

Variation de l'actifs financiers à la JVRN

Pour la période de 2026, le montant de 1 127 455 $ représente la diminution de la valeur de l'option dans Novacium détenu par la Société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES RELATIVES AU TROISIÈME TRIMESTRE ET PÉRIODE DE 2026 (suite)

Perte de contrôle d'une société auparavant consolidé

Le 23 septembre 2026, PyroGenesis a exercé son option de conversion des redevances et obtenu 50 % des droits de vote de la filiale HPQ Polvere. Les redevances payable ont été éteintes à la date de conversion. À la suite de cette transaction, la Société a comptabilisé un gain non monétaire de 5 092 836 $.

Par ailleurs, HPQ Polvere avait une convention de prêt et de crédit envers la Société d'un montant de 5 078 726 $. La direction estime que le recouvrement de cette créance dans un avenir rapproché est peu probable, compte tenu de l'incertitude entourant la capacité de la filiale à générer des revenus commerciaux.

INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 2026

Ressources financières

La Société disposait au 30 septembre 2026 d'un fonds de roulement négatif de 773 712 $ (négatif de 871 994 $ au 31 décembre 2025). Le total des actifs courants est de 1 365 915 $ (1 283 006 $ au 31 décembre 2025) et celui du passif courant est de 2 139 627 $ (2 155 000 $ au 31 décembre 2025).

Actif courant

L'actif courant est constitué des éléments suivants :

- La trésorerie et équivalent de trésorerie est de 267 579 $ (555 740 $ au 31 décembre 2025).
- Les actifs financiers à la JVRN de 650 875 $ (621 253 $ au 31 décembre 2025), correspond à la juste valeur marchande des actions de Québec Innovative Materials Corp., combinée à la valeur à court terme de l'option d'acquisition dans Novacium.
- Les taxes sur les produits et service à recevoir de 77 361 $ (60 023 $ au 31 décembre 2025). Ce montant représente notre dernier trimestre.
- Une subvention à recevoir de 335 407 $ dans le cadre du Programme d'innovation énergétique.
- Frais payés d'avance et autres de 34 693 $ (45 990 $ au 31 décembre 2025) représente les assurances aux administrateurs et dirigeant, les frais annuels pour l'OTC Markets, la bourse de croissance du TSX et divers montants.

Actif non-courant

- La participation selon la mise en équivalence de 18 314 513 $, représente la participation dans Novacium pour un montant de 18 112 818 $. Durant la période de 2026, la Société a augmenté sa participation de 8,4% pour une valeur de 4 203 992$.
- L'actif financier à la JVRN de 23 983 466 $, représentant la juste valeur de l'option d'acquisition dans Novacium.

Passif courant

Le passif courant est constitué des éléments suivants :

- Des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 1 778 587 $ (1 794 048 $ au 31 décembre 2025) qui inclus un montant de 263 560 $ (431 860 $ au 31 décembre 2025) à PyroGenesis.
- Des dû aux administrateurs de 100 000 $ (100 000 $ au 31 décembre 2025).
- Des redevances à payer de 250 000 $ (250 000 $ au 31 décembre 2025).

Passif non-courant

Les passifs non courants totalisant 1 236 677 $ (1 185 946 $ au 31 décembre 2025) qui représentent principalement des dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur pour 1 225 506 $ (1 166 506 $ au 31 décembre 2025).

Capitaux propres

Au cours de la période finissant le 30 septembre 2026, la Société a procédé à des émissions de titres dans le cadre de ses activités de financement et d'investissements stratégiques. Au total, la Société a émis 18 181 819 unités pour un produit de 3 000 000 $ et 353 125 unités composées d'une action ordinaire et d'un bon de souscription pour des règlements de dette fournisseurs d'une valeur de 70 625 $. La Société a également émis 22 407 916 actions pour une valeur de 4 033 425 $ afin d'augmenter sa participation dans Novacium.

Situation de trésorerie

Au 30 septembre 2026, la Société détenait un fond de trésorerie et équivalents de trésorerie de 267 579 $ comparativement à 1 148 607 $ pour la période correspondante de 2025.

Activités opérationnelles

Le flux de trésorerie utilisé pour les activités opérationnelles de 2 617 211 $ est constitué d'une perte net de 6 367 829 $ et des éléments hors caisse qui n'ont aucune incidence sur le flux de trésorerie de 3 720 245 $. L'utilisation des flux de trésorerie du fonds de roulement représente un montant de 30 373 $ qui se détaille comme suit : augmentation des taxes sur les produits et services à recevoir de 17 338 $, diminution des frais payés d'avance et autres de 11 297 $ ainsi que l'augmentation des dettes fournisseurs et autres créditeurs de 36 414 $.

Activité d'investissement

L'utilisation du flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, soit 451 890 $, est constituée de la disposition de placements de 15 530 $, la subvention à recevoir reçus de 414 593 ainsi que l'ajout d'immobilisation corporelles de 882 013 $.

INFORMATIONS DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR LA PÉRIODE FINISSANT LE 30 SEPTEMBRE 2026
(suite)

Activité de financement

Le flux de trésorerie provenant des activités de financement au montant de 2 780 940 $, comprend des émissions d'unités dans le cadre de placement privés de 3 000 000 $, le remboursement de l'obligation locative de 8 181 $ et des frais d'émission de 210 879 $. La Société a diminué son flux de trésorerie de 288 161 $ durant la période.

La moyenne des besoins de trésorerie de la Société pour les prochains trimestres devrait se situer entre 525 000 $ et 575 000 $ en excluant les ajouts pour les immobilisations corporelles et incorporelles.

Comme la Société est encore dans sa phase de développement et se concentre sur l'innovation des solutions de silicium et de technologie connexe, la Société continuera probablement à fonctionner à perte jusqu'à ce que la technologie puisse être commercialisée, et la Société aura besoin de financement supplémentaire afin de financer les opérations futures et les plans d'expansion. La Société ne s'attend pas à générer des revenus à partir des ventes de produits tant qu'elle n'aura pas achevé avec succès le développement de ses solutions de silicium, ce qui peut 'prendre un certain nombre d'années et est soumis à une incertitude importante. Jusqu'à ce qu'elle puisse générer des revenus importants à partir des ventes de produits, la Société s'attend à financer ses opérations par une combinaison de capitaux publics ou privés ou de financements par emprunt ou d'autres sources.

Bien que la Société ait réussi à obtenir du financement dans le passé, la levée de fonds supplémentaires dépend d'un certain nombre de facteurs indépendants de la volonté de la Société et, à ce titre, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir. La capacité de la Société à respecter ses engagements et à mesure qu'elles deviennent exigibles et rentables dépend de la réussite du développement de sa technologie et de sa production commerciale, de sa capacité à lever des fonds supplémentaires pour financer ces activités et de la poursuite soutien financier des actionnaires et des prêteurs.

Les conditions mentionnées ci-dessus indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état consolidé de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente d'une durée de 4 ans rétroactivement au 1 juillet 2025 avec Novacium des frais de consultation et sur les licences des brevets pour l'Amérique du Nord. En cas de retard de paiement avant la fin du mois, suspension de toutes les licences au Mexique, avant la fin du deuxième mois suspension des licences au État Unis et avant la fin du troisième mois suspension des licences au Canada. Au terme de cette entente se terminant le 30 juin 2029, les contrats de licence deviendront définitifs et gratuits.

ENGAGEMENTS FINANCIERS, ÉVENTUALITÉS ET ÉVÈNEMENTS SUBSÉQUENTS (suite)

En vertu de cet accord, les montants mensuels d'engagements contractuels sont les suivants :

	€
2026	90 000
2027	100 000
2028	110 000
Jusqu'au 30 juin 2029	120 000

Le 18 juillet 2025, la Société a reçu d'un groupe allemand une mise en demeure réclamant 29 000 € et des actions pour une valeur de 180 000 €. La société ne reconnait pas cette demande qui est totalement est sans fondement. Dans toutes éventualités, la société considère disposer de solides motifs et arguments pour en contester la validité.

Le 2 novembre 2026, la Société a procédé à un règlement d'une dette fournisseur de 47 755 $ par l'émission de 367 500 actions ordinaire.

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES

L'établissement d'états financiers annuels conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Des informations sur les hypothèses et les incertitudes aux estimations qui présentent un risque important d'entrainer un ajustement significatif au cours du prochain exercice financier sont les suivantes :

- Immobilisations incorporelles générées en interne ;
- Évaluation des crédits d'impôt remboursables ;
- Valeur actualisée des redevances à payer.
- Valeur de l'option

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouveaux amendements, qui sont susceptibles d'être pertinents pour les états financiers de la Société, est fournie ci-dessous.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers consolidés, de nouvelles normes et interprétations de normes existantes et de nouvelles modifications ont été publiées, mais ne sont pas encore en vigueur, et la Société ne les a pas adoptées de façon anticipée.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de la Société au cours du premier exercice débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. L'information sur les nouvelles normes et interprétations et les nouvelles modifications, qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers consolidés de la Société, est fournie ci-dessous.

Certaines autres nouvelles normes et interprétations ont été publiées, mais on ne s'attend pas à ce qu'elles aient une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 Présentation des états financiers. La norme IFRS 18 introduit de nouvelles exigences en matière de présentation dans l'état des résultats, y compris les totaux et sous-totaux spécifiés. En outre, les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges dans l'état des résultats dans l'une des cinq catégories suivantes : exploitation, investissement, financement, impôts sur le résultat et activités abandonnées.

Elle impose également la publication de nouvelles mesures de performance définies par la direction dans une note unique, de sous-totaux de produits et de charges, et comprend de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières sur la base des « rôles » identifiés des états financiers de base et des notes.

En outre, des amendements de portée limitée ont été apportés à l'IAS 7 État des flux de trésorerie qui comprennent le changement du point de départ pour déterminer les flux de trésorerie liés aux activités selon la méthode indirecte du « résultat » au « résultat opérationnel » et la suppression de l'option relative à la classification des flux de trésorerie liés aux dividendes et aux intérêts.

L'IFRS 18 ainsi que les modifications apportées aux autres normes s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027 ou, après cette date, une application anticipée est permise. L'IFRS 18 s'appliquera rétrospectivement avec des dispositions transitoires spécifiques.

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir

La norme IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir a été publiée en mai 2024. IFRS 19 permet à certaines filiales d'appliquer les normes IFRS tout en bénéficiant d'exigences d'informations à fournir allégées. Ces entités appliquent les exigences des autres normes comptables IFRS, à l'exception des obligations d'informations à fournir. À la place, elles appliquent les exigences d'informations prévues par IFRS 19.

La norme est applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027.

Amendements apportés à la classification et à l'évaluation des instruments financiers

Des amendements à la classification et à l'évaluation des instruments financiers ont été publiés en mai 2024 en réponse aux commentaires reçus dans le cadre de l'examen postérieur à la mise en œuvre des exigences de classification et d'évaluation d'IFRS 9 Instruments financiers et des exigences connexes d'IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir.

CONVENTIONS COMPTABLES FUTURES (suite)

IFRS 19 Filiales sans obligation d'information du public : Informations à fournir (suite)

Les amendements précisent :

- lorsqu'un passif financier réglé au moyen d'un système de paiement électronique peut être considéré comme réglé avant la date de règlement ;
- comment évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers présentant des caractéristiques conditionnelles lorsque la nature de l'événement conditionnel n'est pas directement liée aux changements dans les risques et coûts de base des prêts ; et
- des exigences d'information nouvelles ou modifiées relatives aux investissements dans des instruments de capitaux propres désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et des instruments financiers présentant des caractéristiques conditionnelles qui ne sont pas directement liées aux risques et coûts de base des prêts.

IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Gain ou perte lors de la décomptabilisation

L'amendement traite d'une confusion potentielle au paragraphe B38 d'IFRS 7 découlant d'une référence obsolète à un paragraphe supprimé lors de la publication d'IFRS 13 Évaluation de la juste valeur. Guide d'application d'IFRS 7 Instruments financiers : Informations à fournir – Introduction, informations à fournir sur l'écart différé entre la juste valeur et le prix de transaction, et informations sur le risque de crédit.

L'amendement corrige une incohérence entre le paragraphe 28 d'IFRS 7 et son guide d'application, incohérence résultant d'une modification corrélative apportée au paragraphe 28 lors de l'émission d'IFRS 13, mais non reflétée dans le paragraphe correspondant du guide d'application. L'amendement clarifie également, au paragraphe IG1, que le guide n'illustre pas nécessairement l'ensemble des exigences des paragraphes référencés d'IFRS 7, et simplifie certaines explications afin de réduire les risques de confusion.

IFRS 10 États financiers consolidés – Détermination d'un « mandataire de facto »

L'amendement traite d'une confusion potentielle découlant d'une incohérence entre les paragraphes B73 et B74 d'IFRS 10 concernant la détermination, par un investisseur, du fait qu'une autre partie agit en son nom. L'amendement harmonise la formulation des deux paragraphes afin d'assurer une interprétation cohérente.

CONTRÔLE ET PROCÉDURE DE DIVULGATION ET CONTRÔLE INTERNE SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE

Étant donné que la Société est un émetteur émergent, les dirigeants n'ont pas à faire d'attestation concernant l'établissement et le maintien de contrôle et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière, telle que défini dans le Règlement 52-109.

Les dirigeants signataires de l'émetteur ont la responsabilité de s'assurer qu'il existe des processus leur permettant d'obtenir suffisamment d'information pour faire les déclarations faites dans les attestations.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs courants financiers de la Société sont composés principalement de la trésorerie et équivalents de trésorerie et certains autres actifs à recevoir. Ces instruments sont classés au coût amorti.

La Société détient des actifs financiers à la JVRN, à court et à long terme, dont la juste valeur est déterminée selon des données de marché observables lorsque disponibles, ou à l'aide de techniques d'évaluation reconnues, incluant l'actualisation des flux de trésorerie et l'utilisation de comparables de marché pour les instruments non cotés.

La Société détient également une participation importante comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, représentant un investissement stratégique dont la valeur comptable est influencée par la quote-part des résultats et autres variations de capitaux propres de l'entité concernée.

Les passifs financiers de la Société comprennent principalement les dettes fournisseurs et autres créditeurs (excluant les salaires et les charges au titre du personnel), qui sont classés au coût amorti. La valeur comptable de ces instruments financiers se rapproche de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des titres négociables a été estimée en fonction du cours à la date de clôture. Les titres négociables d'une société cotée évalués à la juste valeur par le biais du résultat net dans l'état consolidé de la situation financière.

INFORMATION SUR LES CAPITAUX PROPRES

Information sur les financements

Au 30 septembre 2026, la Société comptait 471 775 150 actions émises et en circulation (430 832 290 au 31 décembre 2025), 66 984 598 bons de souscription (48 449 654 au 31 décembre 2025), 1 518 612 bons de souscription aux courtiers (427 703 au 31 décembre 2025) et 9 875 000 options (10 875 000 au 31 décembre 2025). Le nombre d'actions après dilution s'établit à 550 153 360.

Information sur les actions en circulation

Au 27 novembre 2026, la Société comptait 472 142 650 actions émises et en circulation, 66 984 598 bons de souscription, 1 518 612 bons de souscription aux courtiers et 9 875 000 options. Le nombre d'actions après dilution s'établit à 550 520 860. Le capital-actions autorisé de la Société consiste en un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Pour la période finissant le 30 septembre 2026, des frais de gestion de 282 250 $ (375 000 $ au 31 décembre 2025) ont été comptabilisés en vertu d'un contrat avec une société administrée par le Président du conseil d'administration dans le cadre de services de consultation rendus à la Société.

HPQ Silicon (« la Société ») a réalisé diverses transactions avec Novacium et les actionnaires de Novacium.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Au cours de la période finissant le 30 septembre 2026, la Société a versé à Novacium à titre de maintenance de licence et de consultation un montant de 810 000 euro (1 330 000 Cdn$). Ces transactions avec Novacium s'inscrivent dans le cadre de licence qui inclus le développement de technologies de matériaux de batterie en incluant aussi les autres domaines connexes qui sont en lien direct avec la stratégie de croissance de la Société. Toutes les transactions sont conclues à des conditions de marché comparable.

Le 11 décembre 2025, la Société a conclu une entente pour les licences exclusives nord-américaines des technologies de Novacium rétroactivement depuis le 1 juillet 2025. Pour la période de 2026, ce montant a été de 90 000 € mensuellement.

Au 30 septembre 2026, les comptes fournisseurs et autres créditeurs incluent un montant de 1 077 900 $ dû à une société détenue par un administrateur (1 043 006 $ en 2025). Le total des montants dus aux administrateurs, dirigeants et à une société détenue par un administrateur s'élève à 1 325 506 $ (1 266 506 $ en 2025).

Ces transactions ont été conclues dans le cours normal des activités et mesurées à la juste valeur.

FACTEURS DE RISQUES

Incertitudes quant à la technologie de procédés sur une base commerciale

Le procédé de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium, d'hydrogène de Novacium ainsi que le procédé de fabrication de silice pyrogénée de la Société n'ont pas été utilisés à des fins commerciales par la Société et il n'y a aucune certitude que les résultats obtenus lors d'essais à petite échelle peuvent être reproduits en quantités commerciales, ce qui pourrait avoir un impact défavorable important sur les projets de la Société.

Le développement par la Société du processus de fabrication de silice pyrogénée peut être complexifié par les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers (également connu comme étant les problèmes de liberté d'exploitation), en raison de la nature des brevets autorisés par les offices nationaux de brevets. La Société peut être forcée d'adapter sa technologie afin de s'assurer qu'elle n'entre pas en conflit avec les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers. En outre, la capacité de la Société à contester avec succès les droits de brevet de tiers dépend des lois et des tribunaux nationaux, et rien ne garantit que la Société serait en mesure de contester avec succès les droits de brevet de tiers. De plus, la Société pourrait faire face à une concurrence croissante de la part d'une technologie similaire à la sienne à l'avenir. Une telle technologie similaire peut constituer une menace pour la Société et pourrait l'empêcher de réaliser des opérations commerciales sur une base économiquement viable.

Augmentation des coûts de production

Les variations des coûts de production de la Société pourraient avoir une incidence majeure sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation. Des changements dans les coûts des opérations de fabrication de la Société pourraient survenir suite à des événements imprévus, y compris des événements économiques et politiques internationaux et locaux, un changement des prix des produits de base, une augmentation des coûts et une pénurie de main-d'œuvre pourraient entraîner des changements dans la rentabilité. Bon nombre de ces facteurs peuvent être indépendants de la volonté de la Société. La Société prépare des estimations des coûts en espèce et des coûts en capital futurs pour ses activités et ses projets. Rien ne garantit que les coûts réels ne dépasseront pas de telles estimations. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

Dépendance à l'égard de la technologie

HPQ s'appuiera sur l'amélioration continue de la technologie pour répondre aux demandes des clients en matière de performance et de coût et pour explorer d'autres opportunités commerciales. Rien ne garantit que la Société réussisse ses efforts à cet égard ou qu'elle disposera des ressources nécessaires pour répondre à cette demande. Bien que la direction prévoie que la recherche et le développement permettront à la Société d'explorer d'autres opportunités commerciales, il n'y a aucune garantie que de telles opportunités commerciales seront présentes ou réalisées. L'avantage commercial de la Société dépendra dans une large mesure de la propriété intellectuelle et de la technologie exclusive de HPQ et de la capacité de la Société à empêcher d'autres personnes de copier ces technologies exclusives.

HPQ s'appuie actuellement sur des droits de propriété intellectuelle et d'autres droits contractuels ou de propriété, y compris (sans limitation) le droit d'auteur, les secrets commerciaux, les procédures confidentielles, les dispositions contractuelles, les licences et les brevets, pour protéger sa technologie exclusive. HPQ peut devoir engager des litiges afin de protéger ses brevets ou autres droits de propriété intellectuelle, ou de déterminer la validité ou la portée des droits de propriété d'autrui. Ce type de litige peut être coûteux et prendre beaucoup de temps, que la Société réussisse ou non. HPQ peut demander des brevets ou d'autres protections similaires à l'égard d'une technologie particulière. Cependant, rien ne garantit que toute demande de brevet future aboutisse effectivement à la délivrance de brevets, ou que, même si des brevets sont délivrés, ils seront d'une portée ou d'une force suffisante pour fournir une protection significative ou un avantage commercial à la Société.

En outre, le processus de recherche de la protection par brevet peut lui-même être long et coûteux. Dans l'intervalle, les concurrents peuvent développer des technologies similaires ou supérieures à la technologie ou à la conception de HPQ à partir des brevets détenus par la Société, affectant ainsi négativement l'avantage concurrentiel de la Société dans un ou plusieurs de ses domaines d'activité. Malgré les efforts de la Société, ses droits de propriété intellectuelle peuvent être invalidés, contournés, contestés, violés ou devant être concédés sous licence à des tiers. Il n'est pas assuré que les mesures que la Société peut prendre pour protéger ses droits de propriété intellectuelle et autres droits sur ces technologies exclusives qui sont au cœur des opérations de la Société empêcheront le détournement ou la violation de sa technologie.

Infrastructure, approvisionnement et inflation

La société devant se procurer les matières premières requises pour le bon fonctionnement des opérations de fabrication de silice pyrogénée, de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et de fabrication d'hydrogène avec le procédé hydrogène de Novacium, leurs prix et le prix des biens et services fluctueront en fonction du niveau d'investissement dans le secteur. Par conséquent, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'une hausse de la demande puisse influer sur les projections économiques et la compétitivité future de la Société, ce qui peut engendrer une augmentation considérable du coût de divers produits et services. Le redressement de la conjoncture économique dans l'ensemble du secteur technologique fera typiquement augmenter les coûts tant de l'exploration planifiée que des activités de développement qui doivent également être intégrés dans les modèles économiques utilisés pour les projections relatives au développement futur et aux activités éventuelles. L'accroissement de la demande pour les biens ou services et les coûts de ces biens ou services pourraient entraîner des retards s'ils ne peuvent pas être obtenus dans des délais opportuns en raison d'une offre insuffisante et pourraient causer des difficultés vis-à-vis de l'échéancier et des délais attribuables au besoin de coordonner leur disponibilité, ce qui pourrait avoir des répercussions importantes sur les coûts liés à la recherche et développement et/ou à la construction d'usine de production. Ces facteurs pourraient avoir une incidence défavorable importante sur la profitabilité et les activités de la Société.

Risques liés à la vente future de produits

La Société est dépendante de ses ventes futures de produits. Même si la Société s'est jusqu'à présent efforcée de conclure des conventions de vente, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures et qu'elle continuera de le faire, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de vendre des produits selon des modalités et conditions suffisamment favorables ou nécessaires pour lui permettre d'assurer la continuité de son exploitation.

Aucune garantie ne peut être donnée que la Société sera en mesure de conclure des conventions de ventes, notamment des ententes de distribution (offtake agreements) à l'égard de ventes futures, et, le cas échéant, aucune garantie ne peut être donnée en ce qui concerne les montants des bons de commande ou des engagements, la quantité de silicium représentée par de tels bons de commande et les engagements ou le moment de leur réception. Les facteurs pouvant avoir une incidence sur les commandes et sur les engagements incluent la capacité de la Société à produire de manière fiable et constante des produits à base de silicium conformément aux exigences des clients et la confiance des clients à l'égard d'une telle capacité, les conditions du marché, la demande de produits qui nécessitent du silicium et la vigueur de l'économie.

Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était incapable de produire les produits conformément aux modalités et spécifications énoncées dans toute entente de vente, ce non-respect ou cette violation des ententes, qui entraînerait de fait la résiliation de celles-ci ou le versement de dommages-intérêts, pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités d'exploitation et la situation financière de la Société. Même si la Société était en mesure de se conformer aux exigences énoncées dans chacune des ententes de vente, rien ne garantit que les tierces parties aux ententes accepteraient ou seraient en mesure d'acheter la production selon les prix et les quantités prévus dans l'entente de distribution (offtake agreement) visée conclue avec la Société.

Incertitude relative aux estimations futures de la production

La Société prépare des estimations et des projections interne relativement à la production future de matériaux produits avec le procédé de de silice pyrogénée, le procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et le procédé hydrogène de Novacium. Ces informations sont prospectives et aucune assurance ne peut être donnée que de telles estimations se réaliseront. Ces estimations sont fondées sur les plans existants et d'autres hypothèses qui changent de temps à autre, tel que les estimations des réserves minérales et des ressources minérales, la disponibilité, l'accessibilité, la suffisance et la qualité du minérau, les coûts de production de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'augmenter les niveaux de production, la suffisance de l'infrastructure de la Société, le rendement de la main-d'œuvre et de l'équipement de la Société, la capacité de la Société de maintenir et d'obtenir des intérêts et des permis miniers et la conformité de la Société aux lois et règlements existants et futurs. La production réelle de la Société peut différer des estimations pour diverses raisons, notamment, les prix d'achat de matière première, les phénomènes naturels, tels que les conditions météorologiques défavorables, la disponibilité de l'eau, les inondations et l'activité sismique et les pénuries de main-d'œuvre imprévues, les grèves, une opposition ou les blocages des communautés locales où les unités de fabrication pourraient être installées. Le non-respect des prévisions estimées pourrait avoir une incidence défavorable sur les flux de trésorerie, les revenues, les résultats d'exploitation et la situation financière future de la Société.

Absence de revenu et historique de pertes

Puisque la Société ne génère pas de revenus, elle est tributaire de financements futurs pour poursuivre ses activités, voire demeurer en affaires. La Société n'a généré aucun revenu depuis sa constitution. Le développement du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium et du procédé hydrogène de Novacium font notamment partie des objectifs d'affaires de la Société. Il n'existe aucune garantie que ces projets soient viables sur le plan commercial.

De plus, la Société n'a pas d'historique d'opérations rentables et rien ne garantit que la Société soit un jour profitable. Le dépassement des estimations de coûts pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats d'exploitation ou la situation financière future de la Société.

La Société a eu un gain non-monétaire au 31 décembre 2025 et subi une perte nette au cours de l'exercice financier terminé les 31 décembre 2024. La direction de la Société ne prévoit aucun revenu pour les prochains exercices financiers et estime qu'elle pourrait subir des pertes continues dans un avenir proche. Rien ne garantit qu'elle atteigne à court terme un stade de rentabilité ou du tout.

Le succès futur de la Société dépendra en grande partie de sa capacité à assurer le respect de ses engagements contractuels qui sont importants du point de vue opérationnel et financier. De façon générale, les revenus de la Société seront également influencés par les conjonctures économiques et par sa capacité de commencer sa production et de gérer sa croissance

Flux de trésorerie d'exploitation négatif

La Société n'a aucun historique de revenus provenant de ses activités d'exploitation. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la Société représentaient environ, 267 579 $ et 555 740 $ respectivement au 30 septembre 2026 et au 31 décembre 2025. Au cours de la période au 30 septembre 2026 et de l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a enregistré un flux de trésorerie négatif provenant de ses activités d'exploitation, respectivement de 2 617 211 $ et 3 108 470 $. Pour la période finissant le 30 septembre 2026 et l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société avait un passif à court terme de 2 139 627 $ et 2 155 000 $. Pour la période finissant le 30 septembre 2026 et l'exercice finissant le 31 décembre 2025, la Société a eu un taux de dépenses en espèces mensuel moyen d'environ de 321 000 $ et 290 000 $ par mois, incluant les ajouts réalisés aux immobilisations, biens corporels, installations et équipements, actifs incorporels, ainsi que toute charge d'exploitation et tout coût de développement capitalisé non couverts par des subventions. La Société s'attend à maintenir des flux de trésorerie négatifs provenant de ses activités d'exploitation au cours des périodes futures, et ce au moins jusqu'à ce que la production commerciale commence et qu'une rentabilité soit atteinte par la production de matériaux produits avec le procédé de fabrication de silice pyrogénée. Dans la mesure où la Société a des flux de trésorerie négatifs au cours de périodes futures, la Société pourrait devoir allouer une partie de son fonds de roulement existant au financement de tels flux de trésorerie négatifs.

Besoins en capitaux

La mise en valeur du procédé de fabrication de silice pyrogénée, du procédé de fabrication de matériaux d'anodes pour batteries à base de silicium modifié et du procédé hydrogène de Novacium exigeront des financements supplémentaires considérables. Les seules sources de fonds disponibles pour la société sont l'émission de capital-actions additionnelle et l'emprunt. Il n'existe aucune assurance que de tels financements seront disponibles, ni le seront selon des modalités favorables ou qu'ils seront suffisants pour répondre aux besoins de la société, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses affaires et sur sa situation financière. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant peut entraîner un retard, voire le report indéterminé des travaux de mise en valeur des technologies et même occasionner la perte de sa participation dans les nouvelles technologies.

Dilution éventuelle probable pour les actionnaires de la société

En date du 31 décembre 2025, la société détenait 28,4% des actions émises et en circulation de Novacium SAS. En février 2026, la société a complétée des discussions avec les autres actionnaires de Novacium et augmenté sa participation à 36,8% des actions émises et en circulation de Novacium SAS via l'émission d'unité du capital de la Société. Dans une optique ou la société pourrait potentiellement se porter, dans le temps acquéreur d'autres actions des co-actionnaires et qu'il serait envisagé que le prix d'acquisition de ces actions soit, en partie, payé par la société, au moyen de l'émission d'actions ordinaires de son capital-actions. Dans cette éventualité, les actionnaires de la société pourraient subir une dilution de leur détention d'action par rapport au nombre total d'actions qui pourrait être émis alors par la société. Cette dilution sera d'une importance plus ou moins grande selon la proportion plus ou moins importante d'acquisition des actions dont le prix serait payé par l'émission d'actions de son capital-actions par la société.

Réglementation et exigences environnementales

Les activités de la société nécessitent l'obtention de permis auprès de diverses autorités gouvernementales et sont régies par des lois et des règlements sur la production, les exportations, les impôts, les normes du travail et la sécurité au travail, ainsi que sur l'environnement et autres questions.

Des coûts supplémentaires et des retards peuvent êtres occasionnés par la nécessité de se conformer aux lois et règlements. Si la société ne pouvait obtenir ou renouveler les permis ou approbations, elle pourrait être forcée de réduire ou cesser ses activités d'exploitation ou de mise en valeur.

Risques non assurés

Les activités de la société sont sujettes à certains risques et dangers, dont des conditions environnementales difficiles, des accidents industriels, des conflits de travail, des évènements inattendus, des glissements de terrain, des éboulements et des phénomènes naturels tels que des conditions météorologiques défavorables, des inondations et des tremblements de terre. De tels événements pourraient occasionner des blessures ou décès, des dommages environnementaux ou autres aux propriétés ou installations de production de la société ou aux propriétés d'autres sociétés, des retards dans l'exploitation minière, des pertes monétaires et de possibles responsabilités légales.

Permanence de l'entreprise

L'avenir de la société dépend de sa capacité de financer ses activités et de mettre en valeur les actifs qu'elle détient. Le défaut d'obtenir le financement suffisant peut faire en sorte que la société pourrait ne pas être en mesure de poursuivre ses activités, de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités dans un avenir prévisible.

Perte de contrôle

La société est sujette à la perte de contrôle de ses filiales qui ont conclu des ententes avec PyroGenesis Canada Inc. dans les lesquelles elles se sont engagées à verser des redevances à cette dernière et lui ont consenti des options de conversion des dites redevances en actions de leur capital-actions pour un nombre d'actions équivalent au nombre d'actions détenues à ce moment par HPQ.

Dépendance à l'égard du personnel clé et d'un fournisseur technologique

Le succès et la viabilité de la Société dépendent sous certains degrés de sa capacité à attirer et à conserver un personnel de gestion clé. La concurrence pour un tel personnel est intense et peut avoir un impact sur la capacité d'attirer et de retenir ce type de personnel. La perte de tout personnel clé peut avoir un effet négatif important sur la Société, ses activités et sa situation financière. Aussi, le succès et la viabilité de la Société dépendent à certains égards de sa capacité à maintenir de bonne relation avec son partenaire technologique prioritaire, PyroGenesis Canada Inc. et Novacium.

Conditions financières mondiales

Les résultats financiers de la Société sont liés aux conjonctures économiques canadiennes et mondiales. Une incertitude accrue concernant la stabilité financière régionale et mondiale pourrait entraîner une baisse des revenus de la Société et une diminution de la disponibilité du crédit et de la capacité de la Société à mobiliser des capitaux. Les conditions financières mondiales continuent d'être caractérisées comme étant volatiles. De nombreuses industries, y compris l'industrie des technologies, ont été touchées par ces conditions de marché. Les conditions financières mondiales demeurent sujettes à des déstabilisations soudaines et rapides en réponse à des événements futurs, car les autorités gouvernementales peuvent être confrontées à des ressources limitées pour répondre aux crises futures. Un ralentissement continu ou aggravé des marchés financiers ou d'autres conditions économiques, y compris, mais sans s'y limiter, les dépenses de consommation, les taux d'emploi, les conditions commerciales, l'inflation, les coûts de l'énergie, les niveaux d'endettement des consommateurs, le manque de crédit disponible, l'état des marchés financiers, les taux d'intérêt et les taux d'imposition, peuvent avoir un effet négatif sur la croissance et la rentabilité de la Société. Les crises futures peuvent être précipitées par un certain nombre de causes, y compris les catastrophes naturelles, l'instabilité géopolitique, les guerres, les changements dans les prix de l'énergie ou les défauts souverains. Si les niveaux accrus de volatilité se poursuivent ou dans le cas de déstabilisation rapide des conditions économiques mondiales, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les prix des marchandises, la demande de métaux, la disponibilité du crédit, la confiance des investisseurs et la liquidité générale des marchés financiers, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur les activités de la Société et le cours des titres de la Société.

Crise sanitaire publique

La conjoncture financière mondiale et l'économie mondiale en général ont, à divers moments dans le passé et possiblement à l'avenir, connu une extrême volatilité en réponse à des chocs économiques ou à d'autres événements, comme la récente pandémie de maladie respiratoire causée par la COVID-19. De nombreuses industries, sont touchées par la volatilité des marchés en réponse à l'apparition généralisée d'épidémies, de pandémies ou d'autres crises sanitaires. Parmi les principaux impacts de ces conditions figurent les dévaluations et la forte volatilité des marchés mondiaux financiers, des matières premières, des devises, ainsi qu'un manque de confiance et de liquidité des marchés. Les institutions financières et les grandes entreprises peuvent être amenées à faire faillite ou être sauvées par les autorités gouvernementales. L'accès au financement peut également être affecté négativement par de futures crises de liquidité dans le monde. Ces facteurs peuvent avoir une incidence sur la capacité de la Société à obtenir du financement par capitaux propres ou par emprunt et, le cas échéant, à obtenir ce financement à des conditions favorables pour la Société. Des niveaux accrus de volatilité et de turbulence sur les marchés pourraient avoir une incidence défavorable importante sur les activités et la croissance anticipée de la Société et le prix de négociation de ses titres pourrait être défavorablement touché.

Énoncés prospectifs

De par leur nature, les énoncés prospectifs impliquent de nombreuses hypothèses, des risques et des incertitudes connus et inconnus, à la fois de nature générale et spécifique, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux suggérés par les énoncés prospectifs ou contribuer à la possibilité que les prédictions, prévisions ou projections se révéleront significativement inexactes.

Activisme des actionnaires

Ces dernières années, les sociétés cotées en bourse ont fait l'objet de demandes de plus en plus nombreuses de la part d'actionnaires activistes qui préconisent des changements dans les pratiques de gouvernance d'entreprise, telles les pratiques de rémunération des dirigeants, les questions sociales ou certaines actions ou réorganisations d'entreprise. Rien ne garantit que les actionnaires activistes ne demanderont pas publiquement à la Société de procéder à certains changements de gouvernance ou de s'engager dans certaines autres actions.

Répondre aux défis des actionnaires activistes, tels que les courses aux procurations, les campagnes médiatiques ou d'autres activités, pourrait être coûteux, prendre du temps et avoir un effet négatif sur la réputation de la Société et détourner l'attention et les ressources de la direction et du Conseil d'administration, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les résultats d'exploitation de la Société. Même si la Société entreprend d'effectuer tels changements de gouvernance d'entreprise ou des actions d'entreprise, les actionnaires activistes peuvent continuer à promouvoir ou à tenter d'effectuer d'autres changements et peuvent tenter d'acquérir le contrôle de la Société pour mettre en œuvre ces changements. Si des actionnaires activistes cherchant à augmenter la valeur actionnariale à court terme sont élus au conseil d'administration de la Société, cela pourrait avoir un effet négatif sur les activités et les opérations futures de la Société. De plus, l'activisme des actionnaires pourrait créer une incertitude quant à l'orientation stratégique future de la Société, entraînant la perte d'occasions d'affaires futures, ce qui pourrait avoir un effet négatif sur les affaires, les activités futures, la rentabilité et la capacité de la Société à attirer et à conserver du personnel qualifié.

Divulgation et contrôle interne

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux IFRS. Les contrôles et procédures de communication de l'information sont conçus pour garantir que l'information que la Société doit communiquer dans les rapports déposés auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée en temps opportun, et qu'elle est accumulée et communiquée par la direction de la Société, comme il convient, pour permettre la prise de décisions requises en temps opportun. La Société a investi des ressources pour documenter et analyser son système de contrôles de divulgation et son contrôle interne sur les rapports financiers. Un système de contrôle, aussi bien conçu et exploité soit-il, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers. L'incapacité de la Société à satisfaire aux exigences des lois canadiennes applicables relatives aux valeurs mobilières de façon continue et en temps opportun pourrait entraîner une perte de confiance des investisseurs relativement à la fiabilité d'états financiers de la Société, ce qui pourrait nuire à ses activités et avoir une incidence négative sur le cours des actions ordinaires. En outre, tout défaut de mise en œuvre des contrôles nouveaux ou améliorés requis ou les difficultés rencontrées dans leur mise en œuvre pourraient nuire aux résultats d'exploitation de la Société ou l'empêcher de respecter ses obligations en matière de rapports.

(s) Bernard Tourillon, Président et directeur général

(s) François Rivard, chef des finances

Montréal, le 27 novembre 2026